



# COPROPRIETE PV AGE SIGNATURE PARAPHE

Par **fatigue**, le **07/01/2022 à 20:25**

Bonjour

Un PV d'AGE de copropriété régulièrement signé, mais sans paraphe, sur aucune des pages, est il valable ???

Merci.

Par **youris**, le **07/01/2022 à 20:55**

bonjour,

je ne connais pas de textes exigeants que les pages des P.V. d'A.G. soient revêtues de paraphes.

les signatures par le président, le secrétaire et les scrutateurs à l'issue de l'A.G. ou dans les 8 jours suivants l'A.G. sont suffisantes (art.17 du décret 67-223).

la réponse à votre question est donc oui.

Salutations

Par **Marck.ESP**, le **07/01/2022 à 21:42**

Bjr

On en parle ici...

<https://www.legalplace.fr/guides/pv-assemblee-generale/>